

La Nation

Journal vaudois

JAA. 1000 Lausanne 1

Bimensuel hors partis fondé en 1931, publié par la Ligue vaudoise
Le numéro: Fr. 3,50 Abonnement annuel: Fr. 77.-
Apprentis, étudiants: Fr. 33.-



Dans le prolongement d'une étrange votation

L'engagement tonique des partisans du «revenu de base inconditionnel», leurs trouvailles publicitaires sans cesse renouvelées, leur omniprésence sur les supports gratuits, panneaux d'affichage, réseaux sociaux et courriers des lecteurs, ont fait quelque chose d'unique de cette campagne de vote. Unique encore, l'absence apparente d'une direction centralisée, qui donnait une allure fraîche et spontanée à chacune de leurs interventions. *Le Temps*¹ a comparé le RBI à «une fleur qui sort du bitume».

Unique aussi fut leur argumentation infiniment diverse et fuyante, toute d'affirmations péremptoires, d'esquives et de brusques changements de direction, qui mettaient l'opposant en porte-à-faux et lui donnaient perpétuellement le sentiment de taper dans le vide.

Unique, enfin, ce sentiment étrange de n'avoir jamais été très sûr de saisir ce qui faisait le fond du projet.

Symétriquement, certains opposants se sont déchaînés d'une manière inhabituelle. M. Philippe Barraud a intitulé son article ravageur «Le RBI, catastrophe sociale et insulte à l'intelligence», n'hésitant pas à y voir «un instrument d'exclusion sociale d'une rare violence»². De son côté, M. Jacques-André Haury, évoquant l'éthique protestante du travail, a dénoncé le RBI comme «nocif et destructeur» et ses partisans comme «des individus nuisibles à notre société»³.

Bon, le RBI a échoué devant le peuple et tous les cantons. Reste à comprendre comment une initiative aussi folle a pu récolter plus de 120 000 signatures et mobiliser autant de personnes durant si longtemps.

Un début de réponse serait que l'évolution de l'économie pose une ou deux questions fondamentales qui semblent insolubles si l'on ne sort pas des chemins battus.

Il est par exemple singulier que la retraite apparaisse à tant de personnes comme l'antichambre infiniment désirable du paradis. Je ne parle pas ici des représentants de métiers particulièrement ennuyeux ou pénibles. Je parle de personnes qui ont choisi un métier hautement qualifié par intérêt, amour, voire vocation dans les domaines médical, social, pédagogique ou religieux.

C'est peut-être la question de la confiance. On ne travaille bien que dans une relation de confiance avec son patron et ses subordonnés, ses clients et ses fournisseurs. Or la confiance tend à être remplacée par le règlement, la surveillance et les contrôles de conformité. Dans ce monde mécanique, l'humain est la partie faible. Lui seul est coupable

quand ça ne fonctionne pas. La «faute à pas de chance» n'existe plus.

La crainte d'être accusé suscite une hypertrophie de l'instinct de conservation. Il faut se couvrir en haut en se pliant aveuglément aux ordres et contre en bas en faisant régner une crainte suffisante pour dissuader les troupes de se rebiffer. On aiguillonne ses subordonnés. On minute leurs actes, qu'il s'agisse de tenir un guichet de banque, de distribuer le courrier ou de s'occuper des malades. On change constamment de procédures et de matériel. On fait comprendre à celui qui donne tout son cœur à son travail qu'il ne fait que le strict minimum, que son salaire épuise la reconnaissance à laquelle il pense avoir droit et qu'il devra faire mieux à l'avenir.

Chez les chefs, la décision prise librement en fonction de l'expérience, du bon sens et du souci de l'intérêt général est entravée en permanence par cette nécessité de protéger ses arrières. De temps en temps, un fusible trop exposé saute, un coupable disparaît dans la trappe, avertissement pour tous les autres.

Ce système rigide, vétilleux et anonyme engendre une ambiance de travail tendue, insatisfaite et lourde de ressentiment.

Les milieux de la formation et de l'orientation répètent au futur travailleur qu'il doit se préparer à changer de métier trois ou quatre fois au cours de sa vie. C'est le pousser à réduire les multiples finalités du travail, personnelle, familiale, sociale et métaphysique, à la seule fonction de gagne-pain interchangeable. Mais si son travail n'est que ça, au nom de quoi devrait-il s'engager personnellement et à fond dans sa formation et, plus tard, dans une entreprise qui ne vaudra jamais plus qu'une courte mention dans son *curriculum vitae*? De ce point de vue, on en sait largement assez quand on maîtrise le «système D».

Quant aux entreprises, qui requièrent une vision à long terme et des investissements stables, nombre d'entre elles se voient soumises, par la financiarisation de l'économie, au seul jugement de la rentabilité immédiate. Peu importe que ce qu'elles produisent soit bon, voire indispensable.

On en a un exemple caricatural avec la vente nos barrages. La production hydro-électrique n'est aujourd'hui pas rentable. A vrai dire, le mélange crapuleux d'une idéologie du marché qui casse les frontières et d'un subventionnement massif de l'électricité fossile allemande condamne n'importe quelle sorte de courant à n'être pas rentable. Les propriétaires ont décidé de les vendre, à perte, avec l'approbation de maint cacique libéral-radical. Ils ne veulent pas

voir au-delà d'une situation conjoncturelle qui peut changer. Ils ne veulent pas savoir que ces barrages, garantissant notre autonomie énergétique, constituent une pièce majeure de notre souveraineté. Il leur suffit de se débarrasser de ces encombrants ouvrages d'art dans les délais les plus brefs.

L'effort industriel durable empêche le vagabondage lucratif de la fortune. Il apparaît à l'investisseur moderne comme un piège immobilisant ses capitaux et stérilisant ses capacités d'investissement. Car même si une entreprise est rentable, rien n'oblige ses actionnaires à ne pas reprendre leurs sous pour les investir dans quelque chose d'encore plus rémunérateur.

Ajoutons que le désordre et l'opacité engendrés par la mondialisation sont propices au contournement des législations nationales, que cela concerne la protection des employés, la survie des filiales installées chez nous ou leur assujettissement à l'impôt.

Rappelons enfin les craintes diffuses qu'engendrent la robotisation et la numérisation des activités humaines.

N'est-ce pas à tout cela, en vrac, que les partisans du RBI ont pensé pouvoir répondre?

Les réponses des gens sérieux sont-elles d'ailleurs tellement plus convaincantes, tellement plus réalistes? Est-il si certain que la création *ex nihilo* d'environ mille cinq cents milliards d'euros, par tranches mensuelles de soixante milliards, est moins insensée et moins coûteuse que le RBI, et qu'elle permettra à la Banque centrale européenne

d'améliorer la situation économique des Etats de l'Union? Et sont-ils moins dans l'illusion, ces spécialistes géniaux qui proposent de prélever des intérêts négatifs sur l'argent qu'on leur confie? et ceux qui veulent relancer l'économie par la consommation, alors que le consommateur est déjà trop gras et qu'il consomme n'importe comment? et ceux qui décident d'imposer une politique d'austérité à des Etats épuisés, comme on imposerait une diète stricte et une gymnastique intensive à des vieillards agonisants? Ne peut-on pas voir là aussi des *catastrophes sociales* et des *insultes à l'intelligence*, des *instruments d'exclusion sociale d'une rare violence* produits par *des individus nuisibles à notre société*?

Les justes critiques qui ont prévalu contre le RBI ne disculpent en rien l'évolution actuelle: perte de la confiance sociale, court terme dans la vision entrepreneuriale, réduction du travail au gain immédiat, affaiblissement des mœurs dans le domaine de la concurrence, révérence aveugle à l'égard de l'idéologie du marché, suppression par la mondialisation des protections de l'activité économique nationale, sacrifice désinvolte de biens indispensables à la collectivité, menaces de gauche et de droite sur la paix sociale. Si ces tendances se prolongent, nous pouvons nous attendre à d'autres initiatives du même genre.

Olivier Delacrétaz

¹ De quoi le RBI est-il le nom? *Le Temps* du 4 juin, éditorial de Stéphane Benoit-Godet.

² www.commentaires.com.

³ *Le Temps* du 25 mai.

Gotthard



Secrets

– De toute manière, pour finir, tout se saura.

– Qu'est-ce qui vous permet de l'affirmer? Qu'en savez-vous?

– Mais comment? Cela saute aux yeux. Secret d'Etat, secret des délibérations au plus haut niveau et puis les fuites (déplorées, organisées, si ce n'est tolérées). Secret bancaire, parlons-en! On signale encore des poches de résistance ici ou là, on parle d'une initiative pour le maintenir sur le plan interne suisse. (Mais cela ne marchera pas pour les actions américaines et puis, entre les pseudos et les vrais fédéralistes, quelle position prendre?) Dans l'Empire britannique, il y a par exemple les Iles Vierges, qui ne le seront bientôt plus. Quant au Delaware et autres paradis artificiels, ils n'ont qu'à bien se tenir. Entre le fisc et les fortunés persécutés, c'est la chasse pathétique, hâlante. On pourrait imaginer que le cycle s'achève au cœur d'un matelas pluriséculaire, puant le mois, dans l'annexe délabrée d'un château qui ne le serait pas moins.

Et les lanceurs d'alerte? Ah! Assange et Snowden sont en procédure de béatification et peuvent espérer la canonisation pour la fin du siècle. Révéler les petites ou grosses turpitudes du monde politique et diplomatique, quel régal pour le commun des mortels! Révéler les procédés secrets par lesquels un monstre tapi dans tel désert de l'Arizona (j'ai oublié le sigle) enregistre chaque jour des milliards de conversations téléphoniques, à la feinte colère d'Etat même «amis» qui n'ont pas les moyens d'en faire

autant. L'indignation le cède au plaisir de voir le fourbe démasqué.

Telle est la tendance. Les délateurs, les vendeurs de disques durs contenant des listes délectables de fraudeurs du fisc, sont condamnés en toute légalité dans tel pays et dans tel autre reçoivent par exemple la légion d'honneur ou quelque ferraille équivalente. Ou alors, dans le même pays, quelques mois de prison et à la sortie une centaine de millions de dollars. Ceux qui ont mis la main sur les papiers panaméens, combien vont-ils recevoir? Ou ne voudront-ils rien?

Et puis, cher ami, il y a le tsunami des réseaux sociaux. C'est à qui se dévoilera le premier, avouera des turpitudes réelles ou imaginaires. Donc vous voyez des Etats pondre les uns après les autres des lois sur la transparence. Le bruit court d'ailleurs que certains services fédéraux ont de la peine à appliquer la nôtre de 2008, ce qui donne un surcroît de travail au tribunal fédéral.

Cela étant, je vous concéderai volontiers que *in fine* on n'en sait rien, puisqu'on ne sait pas quand et comment cela finira. Je ne suis pas dans le secret des dieux. Dans l'intervalle, l'Etat de son côté, les administrés du leur, sauront trouver des subterfuges pour protéger, l'un contre l'autre, certains au moins de leurs «secrets défense». Il y a aussi des fausses transparences. A la limite, la transparence totale rejoint le totalitarisme orwellien. Il y en a comme un avant-goût dans la Révolution française, culminant avec la Terreur.

– Vous m'accablez, mais je voudrais déplacer la question sur le terrain privé. Où en sommes nous avec le secret de la confession par exemple, le secret professionnel, les secrets purement privés? (Sans parler des secrets d'invention, de fabrication, commerciaux, etc.)

– Pour ce qui est de la confession, sa violation, cette grave faute, doit entraîner de lourdes sanctions, ecclésiastiques. Je n'ai pas d'informations mais veux croire qu'elle est tout à fait exceptionnelle. La confession est une thérapie assez géniale qui a beaucoup contribué à la puissance de l'Eglise catholique. L'utilisation abusive de la confession à des fins politiques a surtout été imputée aux Jésuites, d'abord par Pascal dans ses percutantes *Provinciales*, ensuite par Saint-Simon dans ses féroces pages sur Le Tellier, confesseur de Louis XIV. Mais maintenant les services secrets américains n'ont-ils pas placé des micros invisibles dans tous les confessionnaux?

Le secret professionnel: en premier lieu, les médecins reprochent aux assureurs et derrière eux à l'Etat un travail de sape contre le secret médical. Que vaut encore un secret s'il est partagé par tant de personnes qui ne sont pas des médecins?

Avocats et notaires: on retrouve ici le problème du fraudeur du fisc ou prétendu ou soupçonné tel, qui pense pouvoir se couvrir derrière le détenteur d'un secret professionnel en lui confiant des fonds, en lui proposant de créer puis de présider telle société fictive, ou autre montage. La question est délicate. Elle vient ces derniers

temps sur le tapis. N'en disons pas plus.

Entre privés? «Chéri(e), tu sais bien que je n'ai pas de secret pour toi» (sous réserve bien sûr du secret professionnel). Baiser. L'autre, *in petto*: je sais qu'il (elle) ment. Ou bien: j'ai la preuve, ou bien, j'ai des indices sérieux. Mais évitons une grande scène pour cette petite monnaie. Ou encore (couple moderne, le cas échéant passé): chacun sait que l'autre a un ou des amants, une ou des maîtresses. On n'a pas de secrets entre nous, il faut que tout se sache. Transparence, transparence.

Mais prenez au hasard, par exemple, mille romans américains (ou autres) du dernier demi-siècle. Dans neuf sur dix, le thème essentiel reste les drames de famille, bourgeoise bien sûr, affreux, cachés, couverts d'un épais voile d'hypocrisie, et puis cela explose. Si tous les secrets étaient d'emblée révélés, quel appauvrissement pour la littérature... à commencer par Œdipe Roi. Tirésias n'ose rien dire.

Dans sa volumineuse et toute récente biographie de Fouché, maître du secret s'il en fut, Emmanuel de Warensquiel cite ce passage subtil de Casanova à propos de la franc-maçonnerie vénitienne:

Le secret des maçons est tel qu'il ne peut être communiqué à qui que ce soit par personne, car personne ne peut être sûr de le savoir. Il est donc inviolable par sa propre nature.

Quant à celui qui prétend n'avoir de secret pour personne, ce ne peut-être qu'un robot.

Alexandre Bonnard

On nous écrit:

Service civil et inégalités professionnelles

M. Adrien Bastian, lecteur de *La Nation*, a réagi à l'article de M. Alain Mermoud publié dans notre édition du 13 mai 2016 et intitulé «Engagement aux frontières et solidarité sociale de l'armée»:

Dans votre édition du 13 mai 2016, [...] M. Mermoud décrit les réformés, les civilistes, les étrangers et les femmes comme des concurrents déloyaux [dans le monde professionnel] des cadres de l'armée, leur subtilisant des tâches durant leurs absences répétées. L'argument peut tenir en ce qui concerne les réformés et les étrangers, qui ne sont soumis à aucune obligation envers l'Etat, service de protection civile excepté. [...].

En revanche, M. Mermoud ignore à dessein le fait que les civilistes doivent s'absenter de façon répétée au même titre que les membres de l'armée de milice. Les civilistes sont même tenus d'accomplir davantage de jours que les militaires, ce qui est censé diminuer quelque peu les avantages apportés par ce service alternatif. [...].

Il est de bon ton aujourd'hui chez les cadres de l'armée de vilipender les civilistes et de tenir pour négligeable leur contribution au bien-être commun. Au lieu de louer le fait que

nombre de jeunes souhaitent encore servir leur pays à une époque où il est si facile de se faire réformer, on préfère la facilité de mépriser l'engagement de ses concitoyens. Osons le dire, une telle attitude est nuisible à la cohésion de la société, à laquelle votre mouvement tient tant.

En gros, M. Bastian formule deux objections. Les civilistes exécutent un service à la communauté une fois et demie plus long que le service militaire. A ce titre, ils seraient préférentiels sur le marché de l'emploi comme les militaires en général, les cadres en particulier. D'autre part, il reproche à certains officiers de l'armée de s'en prendre trop facilement au service civil. Ces cadres oublieraient que les plus «lâches» sont les réformés artificiels, bénéficiant de certificats médicaux de complaisance ou feignant des déficiences psychiques lors du recrutement.

Il est vrai que certains civilistes effectuent leur service de manière entrecoupée, sur le modèle des cours de répétition. Cela occasionne des absences et des ennuis professionnels similaires à ceux causés par le service militaire. Nous le reconnaissons. Cela doit toutefois être nuancé. De très nombreux civilistes font

leur service en deux ou trois blocs. Souvent effectués durant les études du civiliste, ils ne le préférent guère sur le marché de l'emploi.

Certains cadres de l'armée vilipendent le service civil. Et ils continueront sans doute; notamment tant que des injustices professionnelles seront faites en faveur des civilistes. Il est inacceptable que des hôpitaux étatiques proposent à leurs médecins militaires de passer au service civil pour qu'ils l'effectuent sur leur lieu de travail. Il est inacceptable que des juristes fraîchement diplômés effectuent leur service civil à la faculté de droit comme assistants. En cela, le service civil occasionne de réelles distorsions de concurrence, permettant d'ajouter une ligne importante sur son *curriculum vitae*.

Les civilistes arguent souvent du fait que leur service est une fois et demie plus long que le service militaire. Ce chiffre est une blague sans nom. L'immense majorité des civilistes ne travaillent qu'aux horaires de bureau, soit le tiers de la journée. La récente décision des Chambres fédérales d'ouvrir l'accompagnement scolaire aux civilistes en est une nouvelle démonstration. La journée militaire – du soldat qui fait de la

garde de week-end, au commandant que l'on réveille en urgence dans sa déjà courte nuit – dure vingt-quatre heures. Le multiplicateur de un et demi est largement trop faible.

Reste l'objection de ne pas nous en prendre suffisamment aux abus de la voie bleue. Le réformé par mensonge exploite une faiblesse technique du système et commet parfois une infraction pénale. On renonce trop souvent à la poursuivre par manque de moyens et de volonté. Le service civil est en revanche l'institutionnalisation d'une erreur philosophique. Il est basé sur la libre volonté du civiliste de juger que la défense de sa communauté ne le concerne pas. L'indépendance politique garantie par l'armée est pourtant le préalable nécessaire à l'exercice de sa liberté par le civiliste. D'autres que lui peuvent aller faire la garde aux frontières, assurer la sécurité lors de l'inauguration du tunnel du Saint-Gothard ou d'une conférence de paix. En dernière analyse, il juge être trop précieux pour, si nécessaire, se faire tuer.

Notre journal continuera de demander l'abolition du service civil.

La rédaction

Turquie européenne ?

La Fondation Jean Monnet pour l'Europe a organisé récemment un « dialogue européen » sur le thème de « La Turquie et l'Union européenne ». On entendait, du côté turc, M. Rauf Engin Soysal, sous-secrétaire d'Etat et diplomate de carrière; fier de son pays mais sans ostentation, homme de grande culture, parlant un excellent français, habile à minimiser les problèmes gênants, il est parfaitement eurocompatible et s'applique à montrer que son Etat l'est aussi. Du côté européen, M. Elma Brok, Allemand, président de la Commission des affaires étrangères du Parlement européen, s'exprime de façon un peu plus carrée, rappelant sans ambages qu'il a jadis jugé inopportune l'ouverture des négociations d'adhésion; mais sans contester ce projet sur le fond et en insistant sur les conditions posées par Bruxelles. La discussion a porté sur les droits de l'homme, la condition de la femme, les intentions de réforme de la présidence de M. Erdogan, sur le sort de parlementaires kurdes ou pro-kurdes menacés de perdre leur immunité et d'être traînés devant des tribunaux. Mais quasi rien sur la réalité d'une appartenance de la Turquie à l'Europe et sur la situation géostratégique de la région.

La Turquie, dont 3% du territoire est en Europe, avec 15% de sa population proche de 80 millions d'habitants, s'étend fort loin vers l'Est. Sa frontière orientale touche à l'Iran; elle est à la même longitude que Bagdad et le Yémen. Et ses vastes étendues anatoliennes s'élèvent jusqu'à des chaînes montagneuses qui sont le château d'eau du Moyen Orient; le Tigre et l'Euphrate y prennent leur source et s'alimentent du liquide si précieux dans les contrées arides situées entre la Méditerranée et le Golfe persique; Ankara vend de l'eau à Israël. C'est dire si la Turquie a des intérêts puissants dans cette zone, qui s'opposent bien sûr au séparatisme kurde.

La Turquie est l'une des quatre Puissances majeures du Moyen-Orient, avec l'Iran, l'Arabie saoudite et l'Egypte (on ne parle pas d'Israël, dont l'importance ne tient pas à la force intrinsèque du pays, mais au cran de sa population... et à l'aide massive des USA). Elle ne peut donc pas s'abstraire des tensions et des conflits qui marquent cette région du globe. C'est là que se présentent, pour elle, les grands enjeux stratégiques – et non du côté occidental où les querelles avec la Grèce et Chypre n'auront peut-être pas de fin, mais resteront anecdotiques à l'échelle planétaire.

Au fil de l'histoire, depuis la prise de Constantinople, les rapports positifs de l'Europe chrétienne avec la Sublime Porte n'ont été que momentanés et assez superficiels. L'alliance avec la France, aux XVI^e et XVII^e siècles, était surtout destinée à contrebalancer la puissance mondiale des Habsbourg; le rapprochement avec Berlin, au tournant des XIX^e et XX^e siècles, probablement aussi dirigé contre l'Autriche-Hongrie, s'est surtout marqué par la collaboration des militaires dans la modernisation, à la prussienne, de l'armée turque.

Tournant le dos à la laïcité de Mustafa Kemal Atatürk, la Turquie de M. Erdogan a remis l'islam à l'honneur, mais il est difficile de savoir quelle est l'influence de la religion sur le régime; l'actuel président est certainement trop autocrate pour lui laisser la haute main. Sur la lancée acquise depuis une génération, la Turquie continue en tous cas à moderniser son économie et ses infrastructures de manière impressionnante; mais, sauf pour le tourisme à clientèle essentiellement occidentale, les échanges semblent s'opérer vers les quatre points cardinaux.

Il est possible que la Turquie, membre de l'OTAN depuis 1952, candidate à l'Europe depuis 1987,

voie son intérêt dans une consolidation de ses rapports avec l'Occident; elle n'a en tous cas rien à y perdre. Cela n'empêche pas qu'elle reste profondément engagée dans les affaires du Levant. La question est de savoir où est l'intérêt de l'Union européenne, au-delà de sa prétention un peu naïve à vouloir grandir toujours davantage. Sa politique extérieure est d'une extrême faiblesse, si même elle existe. Ayant, par hypothèse, accueilli comme membre ce pays, devenu dès lors un des cinq plus puissants de l'Union, elle se devra de l'accompagner dans sa politique orientale; elle sera impliquée dans les conflits sans fin de cette région, mais sans pouvoir faire valoir nulle force diplomatique ni militaire. Elle ne pourra que prendre des coups, voir peut-être certains de ses membres intervenir en cavaliers seuls et susciter en son sein des divergences fatales.

Il est étrange que l'UE, face à la Turquie, maintienne la fiction d'une adhésion souhaitable, se questionne longuement sur les dérives possibles du régime et sur le sort des rebelles kurdes, mais ne s'interroge pas sur sa propre capacité à partager la destinée d'un Etat qui se bat en Asie.

Jean-François Cavin

On nous écrit: Soljénitsyne et l'Ukraine

L'article « Soljénitsyne et l'Ukraine », paru dans La Nation n° 2043 du 29 avril dernier, a suscité des réactions de deux de nos lecteurs.

* * *

Qui mieux que Soljénitsyne peut être pris pour témoin de l'extraordinaire repli que la Russie et la nation russe ont effectué sur elles-mêmes depuis la chute de l'Union soviétique? [...]

Dans un premier temps, Soljénitsyne est même allé jusqu'à admettre qu'un territoire autonome comme la Tchétchénie, qui faisait partie intégrante de la Fédération de Russie, puisse revendiquer son indépendance, au risque de voir la Russie elle-même se démembrer et perdre d'autres membres non russes de la Fédération, comme la Bachkirie mu-

sulmane enclavée dans les terres orthodoxes.

Par la suite, il a donné raison à Poutine, lorsque la Russie est intervenue par la force en Tchétchénie, conscient que sa frontière sud était mise en danger par la menace du terrorisme islamiste. On ne peut donc pas affirmer, comme le fait M. Perrin, que Poutine « se révèle plus impérialiste que l'ancien zek ». Contrairement à ce qu'une certaine propagande veut nous faire croire, Poutine et son gouvernement n'ont émis aucune revendication sur des territoires extérieurs à la Fédération russe. Concernant les provinces de l'Est de l'Ukraine, sa position est celle qui a été consacrée par les Accords de Minsk, à savoir que ces provinces doivent rester ukrainiennes, mais se voir garantir une autonomie réelle grâce à une réforme constitu-

tionnelle faisant de l'Ukraine une fédération. Réforme que l'Ukraine, pourtant signataire des accords, se révèle incapable de réaliser. Quant à la Crimée, Soljénitsyne considérerait lui-même qu'elle n'était devenue ukrainienne que par une « lubie de Krouchtchev ». A ce sujet, il semble qu'on n'ait toujours pas retrouvé l'original de l'acte officiel par lequel la Crimée a été rattachée en 1954 à l'Ukraine! Bien au contraire, il a été démontré par un spécialiste suisse du droit international¹ qu'en 1991 la république autonome de Crimée s'était déjà prononcée par référendum et avait demandé à être détachée de l'Ukraine pour rester au sein de l'URSS agonisante.

Jean-Marc Bovy

* * *

Fidèle lecteur et abonné depuis deux ans à La Nation, j'ai toujours eu du plaisir à lire la plupart de vos auteurs. J'apprécie tout particulièrement les contributions de M. J. Perrin pour la clarté de son style et la rigueur de sa pensée.

Comme je suis originaire de Russie, c'est avec un grand intérêt que j'ai lu l'article dans la dernière livraison du journal consacré à Soljénitsyne. Cependant, tout à la fin de l'article, j'ai constaté un fâcheux contresens. Je ne sais pas si l'erreur est due à l'auteur de l'article ou à la traduction.

« La loi individualiste des truands : je crève aujourd'hui, demain ce sera toi... »

Tout au contraire. L'ignoble slogan se présente comme cela : « Crève aujourd'hui, moi, ce sera demain. » (En russe : Умри ты сегодня, а я завтра). L'expression est très connue en russe, je ne pense pas que l'auteur (Soljénitsyne) se soit trompé en la citant.

Merci de votre attention et continuez à titiller la curiosité intellectuelle de vos lecteurs!

Nicolas Potapov

¹ Arnaud Dotézac, « L'ineptie des sanctions économiques (et pourquoi la Crimée pourrait avoir été russe depuis 1991) », revue Market, septembre-octobre 2014, à consulter sur le site www.les-crisis.fr.

Entretiens du mercredi

Ces entretiens ont lieu le mercredi à 20h dans nos locaux de la place Grand-Saint-Jean 1 à Lausanne. Ils sont publics. L'entrée est gratuite.

15 juin : La nouvelle loi sur le renseignement : un FBI suisse ? – avec Alain Mermoud.

Informations sur www.ligue-vaudoise.ch/mercredis

L'interruption estivale prendra fin avec notre séminaire public consacré à l'histoire, qui aura lieu les mercredis 14, 21 et 28 septembre 2016.

La Nation

Rédaction

Jean-Blaise Rochat / Frédéric Monnier
CP 6724 1002 Lausanne

Tél. 021 312 19 14 (de 8h à 10h)

Fax 021 312 67 14

courrier@ligue-vaudoise.ch

www.ligue-vaudoise.ch

IBAN: CH09 0900 0000 1000 4772 4

ICM Imprimerie Carrara Morges

L'impossible imposition individuelle

Après l'échec serré de l'initiative «pour le couple et la famille» le 28 février dernier, chaque parti en a été de sa proposition pour corriger une discrimination des couples mariés datant de plus de trente ans.

La gauche égalitariste et le PLR libéral s'accordent pour défendre l'idée d'une imposition individuelle sans égard au statut matrimonial. Si cette idée peut paraître simple au premier abord, elle a deux défauts rédhibitoires: elle est contraire au droit et bureaucratique.

Une imposition anticonstitutionnelle

L'article 127, alinéa 2, de la Constitution fédérale, comme l'article 167, alinéa 2, de la Constitution vaudoise, prévoient que les impôts doivent respecter trois principes fondamentaux: l'universalité, l'égalité de traitement et la capacité économique. Ce dernier axiome veut que le niveau de charge fiscale soit adapté aux possibilités financières du contribuable. Ainsi, le contribuable aisé doit payer plus d'impôt que celui qui assure à peine ses moyens d'existence. C'est sur ce principe qu'est fondée la progressivité de l'impôt (le contribuable avec 25 000 francs de revenus ne paie pas d'impôt; celui avec 100 000 paie 18%; celui avec 300 000, 31%; etc...). C'est aussi le principe de la capacité contributive qui justifie les déductions fiscales (cotisations maladie, frais professionnels).

D'autre part, la famille constitue une communauté économique. Le Code civil, à son article 163, reconnaît ce fait et prévoit: «Mari et femme contribuent, chacun selon ses facultés, à l'entretien convenable de la famille.» L'époux dont les revenus ou la fortune excèdent les moyens de l'autre contribue en proportion aux besoins du couple et de la famille. Cela signifie que deux individus avec un revenu égal n'auront pas les mêmes moyens à libre disposition, si l'un est célibataire et l'autre marié avec une personne sans

revenus. Ainsi, la capacité contributive de ces deux individus n'étant pas égale, l'impôt ne peut pas l'être. En conséquence, une imposition individuelle qui ne tiendrait pas compte du statut matrimonial ne respecterait pas la capacité contributive. Les choses deviennent plus criantes encore si notre individu doit en plus subvenir à l'entretien d'enfants.

La question de la contribution des époux au ménage n'est pas un résidu inoffensif d'un ordre passé. Le Code civil prévoit en effet que si un époux ne remplit pas ses devoirs, le juge peut être saisi et imposer judiciairement une contribution d'entretien (mesure dite de protection de l'union conjugale). Les lois fiscales¹ reconnaissent d'ailleurs expressément ce devoir légal pour les époux séparés de corps ou de fait (comme d'ailleurs pour les divorcés ou les concubins), qui sont les seuls couples actuellement imposés séparément. Dans ces cas, l'époux versant une contribution d'entretien la déduit de ses revenus imposables et l'autre époux l'ajoute.

Toute forme d'imposition qui ne tiendrait pas compte de l'obligation d'entretien de l'époux plus aisé envers l'époux plus faible, ainsi que de l'obligation d'entretien des époux envers les enfants, ne respecterait donc pas les principes fondamentaux de l'équité fiscale. Elle créerait une nouvelle discrimination par rapport aux divorcés et concubins, dont l'imposition tient compte de ces critères au moyen de la déductibilité de la contribution d'entretien.

Une imposition impraticable

Si l'imposition individuelle devait tenir compte de ces charges d'entretien, cela impliquerait que, pour chaque couple, le fisc devrait, chaque année et en tenant compte de l'ensemble des circonstances déterminantes, définir une contribution d'entretien pour chacun des époux afin d'effectuer les déductions fiscales correspondantes.

De plus, au lieu d'imposer la famille comme un seul contribuable, il faudrait que chaque époux remplisse sa déclaration. Et les enfants? Pourquoi additionner leurs revenus et fortune à l'un ou l'autre des époux? Ils rempliraient aussi une déclaration d'impôts (avec l'aide d'un curateur pour éviter les conflits d'intérêts avec les parents)...

Une imposition individuelle conséquente, soit faisant entièrement fi de la communauté familiale et des solidarités qu'elle entraîne, implique que l'époux qui a renoncé à travailler pour s'occuper du foyer doit se voir octroyer les subsides pour contribuable modeste, et pourquoi pas l'aide sociale, même si son épouse est directrice générale d'une régie publique.

Une imposition individuelle est une solution soit injuste, soit bureaucratique, soit les deux. La correction de la discrimination faite aux couples mariés serait plus simplement corrigée par la règle du splitting, c'est-à-dire la prise en compte en commun des revenus et fortunes des membres de la famille, mais imposés au taux applicable pour la moitié de ce revenu. Cette méthode impliquerait, dans certains cas, de favoriser les couples mariés par rapport aux concubins. Il ne nous semble cependant pas choquant que l'Etat favorise quelque peu l'institution du mariage et de la famille qui est l'un des fondements de toute société. Un autre système acceptable serait d'adopter au niveau fédéral le système du quotient familial, tel qu'il est pratiqué dans le Canton de Vaud.

Olivier Klunge

¹ Par ex. les articles 7, al. 4, lit. g, LHID et 9, al. 2, lit. c, LHID.



Le tunnel du Saint-Gothard, de la Genèse à l'Apocalypse

Le nouveau tunnel ferroviaire de base du Saint-Gothard a une longueur de cinquante-sept kilomètres. Pourquoi une telle dimension? On a désormais la réponse: c'était pour avoir la place d'y aligner tous les invités lors de la journée d'inauguration.

LE COIN DU RONCHON

Car la liste est longue comme un jour sans train. Outre la cohorte de personnalités politiques – parmi lesquelles le président de la République française, tout ébaubi de voir des trains rouler, et celui de la Confédération suisse, parce que *rire c'est bon pour la santé* –, il y avait aussi et surtout une ribambelle de dignitaires religieux venus prononcer un succédané de bénédiction composite (un peu comme le faux folklore suisse qu'on sert aux touristes japonais): un prêtre, dont les organisateurs avaient d'abord pensé qu'il suffirait à représenter tous les chrétiens; un pasteur, qui a dû protester pour être invité; un rabbin; et bien sûr un imam, un gentil imam macédonien dont la presse, comme il se doit, nous a assuré qu'il prônait un islam «ouvert» et «modéré» – juste avant que ses liens avec des «prédicateurs radicaux» albanais ne soient révélés au grand jour. On aurait dû se douter qu'un tunnel était un lieu plus propice à l'obscurantisme qu'à l'ouverture. On ignore toutefois si celui du Saint-Gothard était correctement orienté en direction de la Mecque.

Pour parachever le caractère surréaliste de ce gloubi-boulga religieux, on a encore invité un «représentant des personnes sans foi» (ni loi?), dont on en est réduit à supposer qu'il a invoqué la protection d'un dieu inexistant,

ce qui n'est pas entièrement rassurant pour les futurs voyageurs. Pas de moine bouddhiste en revanche – aurait-il boudé la manifestation? – ni de sorcier africain – ou alors on ne l'a pas vu dans le tunnel. Pas de témoin de Jéhovah – «*Vos rochers gris sont magnifiques!*» – ni de prêtre orthodoxe – par crainte de *faire le jeu de Poutine*. Pas de raéliens non plus, ces derniers s'étant davantage mobilisés pour le *revenu de base* que pour le *tunnel de base*.

Au néant spirituel, il a finalement fallu ajouter une couche de grotesque culturel, avec un spectacle abscons de personnages déguisés avec laideur qui a valu à la Suisse les moqueries bien méritées de la chaîne de télévision anglaise BBC. (Comme quoi certains journalistes valent mieux que ce qu'on en pense.) En résumé, et sans qu'on puisse en imputer la faute à l'une ou l'autre divinité, la cérémonie d'inauguration du tunnel du Saint-Gott-/Yahvé-/Allah-/Rien-hard est apparue comme une véritable cour des miracles.

En fait de miracle, le seul qui retienne ici notre attention est la construction parfaite d'un ouvrage aussi phénoménal dans un pays aussi perturbé moralement et psychologiquement. Mais il est vrai que les véritables artisans de cette prouesse, à savoir les ouvriers qui ont trimé pendant des années sur ce chantier, n'étaient pas à la cérémonie. Ils n'avaient pas été invités... Heureusement, ils étaient discrètement représentés par sainte Barbe (qui, précisons-le, n'a rien à voir avec celle du Prophète); la presse n'en a quasiment pas parlé, sinon pour sourire narquoisement de cette vieille superstition. Pourtant, dans cette histoire, la sainte patronne des mineurs et saint Gothard lui-même sont les seuls à avoir fait un boulot un peu sérieux.

Compositeurs vaudois à l'honneur

Trop oubliés, ou du moins peu joués, plusieurs compositeurs vaudois de la fin du XIX^e et de la première moitié du XX^e siècle ont été à l'affiche de deux concerts à fin mai.

L'Union chorale de La Tour-de-Peilz, pour son 150^e anniversaire (bravo!), a monté *Les sept paroles du Christ*, de Gustave Doret, œuvre datant de 1893. On n'est pas du tout dans le registre populaire du compositeur de deux Fêtes des vigneron, qui nous vaut d'ailleurs des chœurs parfaitement réussis. *Les Sept paroles* offrent une musique puissante, dramatique plutôt que recueillie, dont l'intérêt ne faiblit pas. Certains y voient une composition dans un style à la française proche de celui de Massenet; ça se discute; la gravité d'une riche orchestration, le fort lyrisme de maints passages excluent en tous cas qu'on n'y voie seulement une belle élégance.

A peu près simultanément, le pianiste Adalberto Maria Riva donnait,

au château de Champittet à Yverdon, un récital d'œuvres d'Emile Jaques-Dalcroze (une *Ballade* fort bien menée et d'une riche harmonie), de George Templeton Strong (un Américain fixé chez nous de longue date, dont furent joués *Quatre Poèmes*), d'Emile-Robert Blanchet, grand virtuose (dont la pièce *Tocsin*, datée du 3 août 1914, est fort impressionnante, comme sa transcription d'un fugue de Bach), d'Aloÿs Fornerod (avec la version originale pour piano du *Voyage de printemps*, qu'on a le droit de tenir pour au moins équivalente à la version orchestrale), et d'Heinrich Sutermeister (Vaudois d'adoption, dont une œuvre de jeunesse révèle déjà la grande maîtrise).

Merci aux artistes d'avoir présenté – et exhumé parfois – ces œuvres de valeur. Notre patrimoine musical de cette période devrait être honoré plus souvent.

JFC